



Les petits-déjeuners du droit de la formation

Mise en œuvre de l'entretien professionnel

LES QUESTIONS À SE POSER

D'ici le 7 mars 2016, les entreprises doivent organiser les nouveaux entretiens professionnels prévus par la loi du 5 mars 2014, consacrés aux perspectives d'évolution professionnelle du salarié, notamment en termes de qualification et d'emploi.

Centre Inffo propose de répondre aux questions que lui posent actuellement les entreprises et de profiter de ce petit-déjeuner pour échanger sur les modalités de mise en œuvre de l'entretien professionnel.

8h Accueil

8h30 Au programme, les questions suivantes :

- Lien entre l'entretien professionnel, le plan de formation et le CPF ?
- L'entretien professionnel, jusqu'où peut-il et doit-il aller ?
- Conduite de l'entretien : le N + 1, RH ou externalisation à un prestataire ?
- Consultation ou proposition du comité d'entreprise (CE) ?

10h Fin du petit-déjeuner



JEUDI 9 JUILLET 2015

au Procope
13, rue de l'Ancienne Comédie
75006 Paris

Intervenants

Jean-Philippe Cépède, directeur du pôle Juridique-Observatoire, Centre Inffo
Valérie Michelet et Pierre-François Tallet, chargés d'études à la direction Juridique-Observatoire, Centre Inffo.

